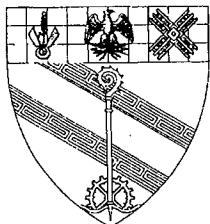


2025-39



République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 07  
Nombre de membres ayant délibéré : 07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Marie ESPANET – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Régine BROUARD est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-39 : Projet de division du bornage de l'ancienne Mairie

Monsieur Le Maire expose que le bornage de l'ancienne Mairie n'avait pas jamais été effectué,

Suite au projet de la restauration scolaire, en 2022, le Géomètre avait fourni un plan topographique de la section AA n°31,

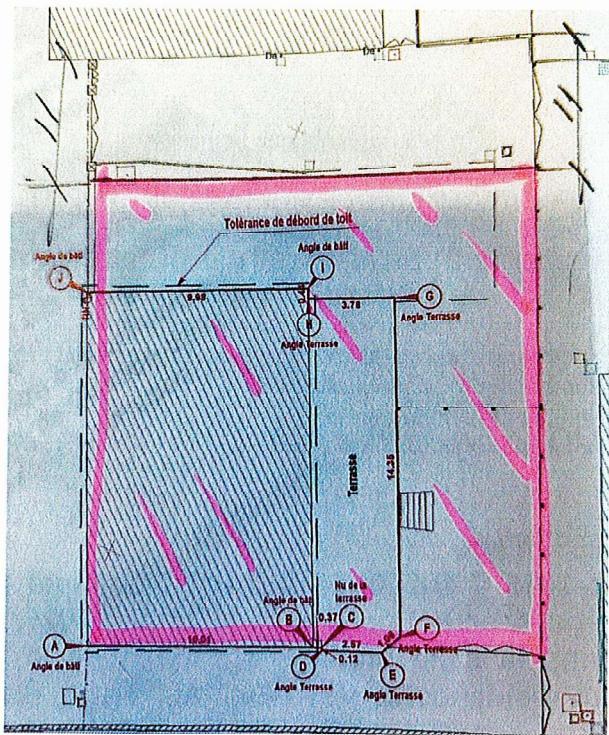
En mars 2024, le projet de division du bâtiment seul, a été effectué par TERRA Géomètres Experts,

Vu la délibération 2025-26,

Considérant la mise vente de ce bâtiment, des acheteurs potentiels aimeraient que le bornage soit revu comprenant le bâtiment, la terrasse, la partie basse de la terrasse et une partie du côté gauche,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le projet de division de bornage de l'ancienne mairie, telle que détaillée dans le plan ci-dessous.

La réalisation du projet interviendra seulement lors de la vente définitive du bâtiment.



Fait à MOURMELON LE PETIT 04 JUILLET 2025  
 Le Maire  
 René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu  
 De la transmission en Préfecture  
 Le 04 juillet 2025  
 Et de la publication, le 07 juillet 2025  
 Le Maire  
 René MAIZIERES

